

AR Prefecture

046-214602963-20240322-2024_06-DE
 Reçu le 25/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 22 MARS 2024**

Convocation le 15 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

Étaient présents : Messieurs Guillaume BACCON, Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR, Benoît LAFARGUE, Gérard VAN MARLE et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE, Florence TISSANDIE-VERGNE et Nelly VAN MARLE

Était absent : Jean-Bernard BENAC qui donne procuration à Raoul DEBAR

Secrétaire de séance : Véronique LABRANDE

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT
 BOUYSSETTE »**

Madame Nelly VAN MARLE, 2^{ème} adjointe au maire, présente le compte financier unique sur budget 2023 du lotissement Bouyssette.

Il se résume ainsi :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	20 000,00	73 874,00	93 874,00
	Recettes réalisées (1)	B	20 000,00	33 715,00	53 715,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	106 983,87	106 983,87
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	66 824,87	66 824,87
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	20 000,00	-33 109,87	-13 109,87
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-20 000,00	33 109,87	13 109,87
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	0,00	0,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	0,00	0,00	0,00

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire ne participe pas au vote et se retire de la salle du Conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le compte financier unique sur budget 2023 du Lotissement Bouyssette.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance publique, les jour,
 mois et an que dessus
 Cet acte a été publié le 25/03/2024
 Le Maire, Raoul Debar



A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT
 Le 22 mars 2024
 Le Maire, Raoul Debar

